



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 30 octobre 2023

Préavis municipal no 3/2023 pour le conseil du 7 décembre 2023 - Budget 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2024 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à fr. 1'327'832.--

Les produits sont estimés à fr. 1'296'954.--

Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de fr. 30'878.--

Il s'agit du dernier budget qui vous est présenté sous cette forme. Dès l'an prochain, il le sera au format MCH2.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 10 - Municipalité

Dès le 1^{er} janvier 2024, les heures des municipaux seront regroupées dans le C. 102.300 et non plus réparties dans les différents dicastères, raison de l'augmentation du montant au budget dans ce poste.

Chapitre 11 - administration

Avec l'arrivée de Mme Sandrine Falcy en qualité de secrétaire municipale et contrôle des habitants dès le 1^{er} mars 2023, de nouveaux contrats ont été établis tant pour elle que pour la boursière en place. Les cotisations LPP à charge de l'employeur sont désormais séparées (11.301.1). Il faut également prévoir quelques journées de formation (C. 11.306).

Quelques modifications vont être entreprises pour la sécurité informatique et la sauvegarde des données et de nouvelles armoires de rangement vont être installées en salle de municipalité (11.311).

Le passage informatique à MCH2 a été devisé par notre prestataire Ofisa à env. fr. 8'100.- réparti sur 3 ans, raison de l'augmentation du poste (11.3185).

Loi sur les transports (11.351) : charge cantonale.

Chapitre 21 - Impôts

La simulation du calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prévoit une très légère augmentation. Avec la réouverture de l'exploitation à la gravière, les revenus sur impôts frontaliers vont augmenter (21.400.1). Les autres postes sont stables. Pour rappel le taux d'imposition est maintenu à 70.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

En 2023, nous avons remboursé 3 prêts arrivant à échéance pour un montant total de fr. 331'600.- ; le prêt à taux zéro échu en mai 2023 a lui été renouvelé de la manière suivante :

Fr. 400'000.- à 2.16 % jusqu'au 31.05.2028, sans amortissement

Fr. 400'000.- à 2.20 % jusqu'au 31.05.2030, sans amortissement

Fr. 600'000.- à 2.27 % jusqu'au 31.05.2033, fr. 12'500.- d'amortissement trimestriel.

Au 1^{er} janvier 2024, nous avons donc fr. 1'562'000.- d'emprunts à longs termes pour des intérêts estimés à fr. 33'500.- (22.322)

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.

Chapitre 31 - terrain

31.314 - une des deux tables picnic va être changée au « pré du cimetière » (env. 3'000.-).

L'exploitation de la gravière par Holcim a repris de manière importante en 2023 (en moyenne 400 to par jour), mais nous restons cependant volontairement très prudents dans l'estimation des revenus 2024, la situation étant fluctuante au gré des chantiers (31.435.1). Quant à Cand-Landi, le remblaiement ne tourne pas encore de manière complète, là aussi nous sommes prudents (31.435.2).

Nouveau compte utilisé pour le revenu des terrains : 31.427 (au lieu de 31.423) voir préavis 2/2023

Chapitre 32 - forêts

De nouvelles plantations de chênes sessiles (adaptés au changement climatique) sont prévues à la gravière sur une surface remblayée d'environ 7000 m² : achat de plants et matériel - fr. 16'000.- (32.3131), main-d'œuvre pour plantation par GFVN fr. 8'000.- (32.314.3). Le tout sera subventionné à hauteur de fr. 14'000.- (32.451), soit un solde à notre charge de fr. 10'000.-.

Il est prévu de remettre les renvois d'eau du chemin du Z en état, pour un montant d'env. fr. 6'000.-.

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3).

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Charges :

Heures de communes :

Elles sont regroupées dans le C. 102.300.

Conciergeries :

Avec 2 années de recul avec les nouvelles conciergeries, nous avons adapté chacun des postes de conciergerie 35xx.301.

Frais d'entretien :

Congélateur : nous allons étudier la possibilité d'utiliser la réserve d'eau du SDIS se trouvant sous le local « en circuit fermé », afin de diminuer la consommation d'eau pour le refroidissement des congélateurs.

Collège : un poêle va être posé dans l'appartement du 1^{er} étage Nord, le conduit est déjà disponible (coût env. fr. 6'500.-).

Refuge : un nouveau foyer à grillades va être installé.

Pour le reste, un montant a été budgeté pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble. Toutefois, si d'importants investissements devaient intervenir en cours d'année, ils seraient soumis au conseil moyennant préavis.

Revenus :

Nouveaux comptes utilisés pour les revenus des bâtiments : Auberge 351.427 (au lieu de 351.423), Congélateur 352.427 (au lieu de 352.423) Collège 353.423.1 à 4 (au lieu de 353.427.1 à 4), voir préavis 2/2023.

Notons que le local du feu est désormais vide, donc plus de revenu du SDIS. Nous allons recontacter quelques personnes intéressées par la location de ce local. Raisonnablement, nous avons supprimé le revenu locatif pour 2024.

Quelques cases de congélateur sont disponibles à la location. Au collège, un appartement va se libérer au 31 janvier 2024.

Chapitre 42 - urbanisme

Les places de parking dans le village et au « pré du cimetière » sont louées fr. 30.- par mois. Au 1^{er} janvier 2024, 13 places sont louées, il reste donc des disponibilités.

Chapitre 43 - routes

Sur la route menant à Agiez, la bordure du 1^{er} virage (en face du chemin pour aller au Biolley) avait été refaite en 2016. Désormais, c'est le bitume de ce même contour qu'il faut rénover (le goudron ondule). Coût estimé fr. 10'200.-.

Il est également prévu une réfection sur la Route d'Agiez à hauteur de la place d'arrêt (sciage et pose d'un nouvel enrobé, dégrappage et évacuation du fond). Estimation des coûts fr. 8'500.--.

Des potelets de sécurisation seront posés à l'angle du collège (plusieurs véhicules qui descendent ont tendance à couper le virage sur la ligne jaune mettant en danger les piétons) et le miroir existant vers le pont CFF sera changé (anti-buée et meilleur angle). Estimation totale des coûts : fr. 5'000.-.

Le solde est prévu pour les entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c. éparage des routes et chemins communaux, curage des sacs, nettoyage des grilles, etc).

Chapitre 45 - ordures ménagères

Les charges 2024 sont calculées au plus près de la réalité de 2023.

Les bennes de papier-carton nous sont facturées à 50.-/to à cause de cartons à pizza et autres bouteilles PET négligemment déposés dans la benne, au lieu de nous rapporter 10.- ou 20.-/to. Trois bonbonnes de gaz ont également été trouvées dans la benne de ferraille.

Pour rappel, afin que notre déchetterie soit le plus rentable possible, il est de la responsabilité de chacun de faire un juste tri de ses déchets ! Le responsable de la déchetterie se tient toujours à disposition pour vous aider.

Chapitre 46 - épuration

Le budget de l'AIVN à Croy est stable (46.352) et a d'ores et déjà été validé par le conseil intercommunal.

Il est prévu un curage pour extraction des racines et dépôts de calcaire dans la canalisation reliant la fontaine rue du Battoir 5 (fontaine à Doudou) et le bas du village et contrôle caméra. Le devis estimatif minimum de Cand-Landi s'élève à fr. 6'000.-.

Pour 2024, le prix du m³ épuré restera inchangé pour les citoyens à fr. 2.70 le m³. Le revenu a été estimé sur une moyenne de 12'000 m³ épurés.

Comme pour le dicastère 81 (eau potable), le dicastère 46 reste déficitaire alors que, selon la loi, il devrait s'équilibrer. Dès l'année 2025, avec l'introduction de MCH2, l'équilibre sera impératif.

BUDGET 2024		Charges	Revenus
Part à l'AIVN		28 600.00	
Entretien réseau "interne"	y.c. 6'000.- curage	10'000.00	
Amortissement obligatoire	s/ trav. Séparatif part "épuration"	14 000.00	
Taxe d'épuration	fr. 2.70 sans changement (sur une base de 12000 m ³)		32'400.00
Taxe entretien collecteurs EC			1 800.00
Taxe entretien collecteurs EU			2 500.00
		52 600.00	36 700.00
Déficit			15 900.00

Au vu du budget 2024, afin de couvrir entièrement les charges du dicastère de l'épuration, il faudrait augmenter le prix de l'épuration à fr. 4.-/m3 ou tripler les taxes EC et EU.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 41 enfants scolarisés (chiffres décembre 2022, contre 43 l'année précédente). Notons que 26 % de cette facture est dédiée aux frais de transport. Le budget de l'AsCoVaBaNo a été accepté par les délégués au conseil intercommunal.

Chapitre 56 - Service médical et dentaire

Il est prévu d'acquérir un défibrillateur (coût estimé fr. 5'000.-). Une demande d'offre est en cours par l'intermédiaire de la Covano, d'autres communes de la région étant intéressées à l'acquisition d'un tel appareil.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des petits enfants (Ajoval) (72.352), le calcul se base pour moitié sur le nombre d'habitants et pour l'autre moitié sur les heures estimées d'utilisation par les enfants. Dans le cas de l'UAPE à Romainmôtier (enfants scolarisés), le calcul est de 25 % sur le nombre d'habitants et 75 % sur les heures d'utilisation. Ces postes sont encore en forte augmentation, due à un grand nombre d'enfants de Bretonnières recourant à ces services.

Chapitre 81 - service industriel

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'AIMS a repris l'entier de l'eau des captages jusqu'aux entrées des villages, ainsi que tous les frais qui s'y rapportent ; seul l'entretien du réseau interne reste à charge des communes. Le budget AISM 2024, *qui n'est à ce jour pas encore validé par l'intercommunale*, prévoit l'augmentation du prix de vente de l'eau aux communes de fr. 2.10 à fr. 2.60 (+ 50ct/m3). La taxe d'abonnement de fr. 35.- par habitant est maintenue, sans changement (81.352). Afin de couvrir partiellement ces charges, dès le 1^{er} janvier 2024, le prix de vente de l'eau sera augmenté dans la même proportion, soit de 50 ct/m3 et la taxe par unité de logement et la prise d'eau à la chèvre seront doublées. En résumé :

- vente de l'eau à nos citoyens : fr. 2.90/m3;
- taxe d'unité de logement à fr. 50.- par UDL;
- location de compteurs : inchangée ;
- prise d'eau à la chèvre par les agriculteurs : fr. 100.- /an ;
sous réserve de l'approbation par le surveillant des prix.

Comme pour le dicastère 46 (épuration), le dicastère 81 reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer. Dès l'année 2025, avec l'introduction de MCH2, l'équilibre sera impératif.

BUDGET 2024		Charges	Revenus
Achat d'eau	22000 m3 à 2.60	57 200.00	
Abonnement Source Mercier	270 hab. à 35.-	9 450.00	
Entretien réseau "interne"		5 000.00	
Amortissement obligatoire	s/ travaux part "eau"	6 000.00	
Achat et réparations de compteurs		5 000.00	
Electricité + analyses internes		500.00	
Vente d'eau	actuel fr. 2.40 --> + 0.50/m3 - 22000 m3		63 800.00
Vente d'eau gravière			1'000.00
Location compteurs	inchangé		2 700.00
Vente d'eau aux agriculteurs	forfait fr. 100.-/an		500.00
Taxe unité logement	env. 150 taxes (y.c. agriculteurs au prorata) à fr. 50.- au lieu de fr. 25.-		7 500.00
		83 150.00	75'500.00
Déficit			7'650.00

Au vu du budget 2024, afin de couvrir entièrement les charges du dicastère de l'eau, il faudrait augmenter le prix de l'eau à fr. 3.25/m3 ou la taxe unité logement à fr. 100.--.

III. Commentaires

Les perspectives s'annoncent compliquées (nouvelle péréquation et financement de la construction d'un nouveau collège, entre autres) ; malgré le retour des revenus de la gravière, le résultat du budget reste déficitaire. Nous devons en effet veiller à maintenir un bon état d'entretien du patrimoine communal, assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population, tout en tenant des charges impératives dont les montants sont très importants (cohésion sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, UAPE et Ajoval - accueil des enfants....).

D'autre part, les amortissements obligatoires des investissements s'élèvent à fr. 123'800.-- répartis dans les différents postes du budget.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 7 décembre 2023 ;
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2024 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 30'878.--.

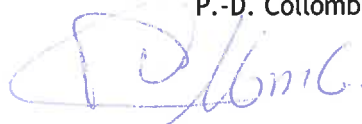
Municipalité de Bretonnières

Le Syndic

P.-D. Collomb

La Secrétaire

S. Falcy



Annexes : budget 2024 détaillé.